



**ADCCG SAVOIE**

# La Gazette

**Numéro Quatre**

**Février 2021**

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

L'activité cynégétique étant très occupée par *Canis Lupus Italicus*, le numéro 4 de notre Gazette sera en très grande partie consacrée à l'impact du grand carnivore sur la faune sauvage et sur les conséquences que cela implique au niveau de la chasse. Mais, le loup ne sera pas le seul à peser sur les grands ongulés sauvages ! Il y a également l'évolution de la forêt qui, compte tenu du réchauffement climatique, va voir les essences changer progressivement. L'épicéa est en grande difficulté. Il en va de même pour certains feuillus comme le chêne ou le frêne. Les forestiers vont être tentés d'introduire de nouvelles essences – le douglas, le mélèze (voir Gazette numéro 3), ceci au risque de leur sensibilité aux dégâts. Il y a beaucoup à dire à propos de l'incidence du loup et de la forêt sur nos grands ongulés sauvages.

Le thème est chargé, c'est pour cette raison que la Gazette passe exceptionnellement de 4 à 8 pages. Cordialement Daniel Girod

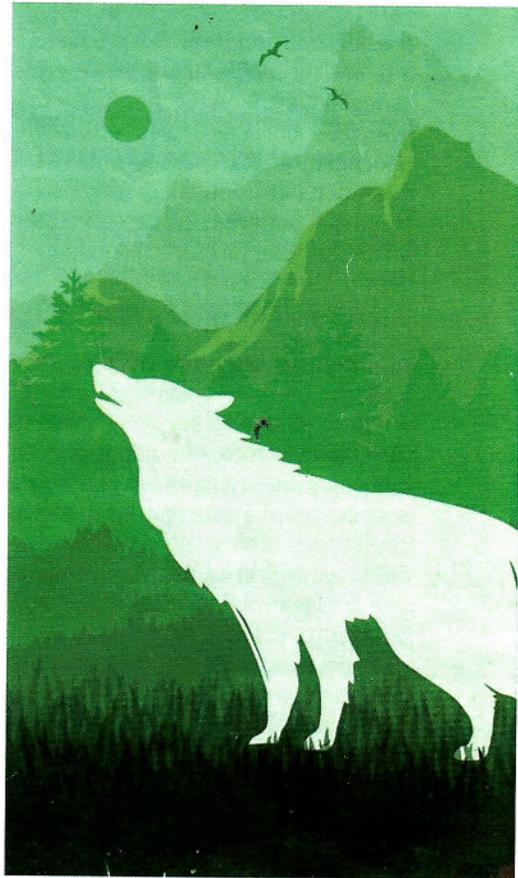
## Vos questions

**Était-il possible de chasser le sanglier après la clôture générale du 17 janvier 2021 ?**

**La réponse est OUI !** En effet, l'arrêté préfectoral précise dans le chapitre « sanglier », autres unités de gestion qu'il y a deux tranches – la première du 1<sup>er</sup> juillet au 12 septembre puis de l'ouverture générale au 31 janvier, massif vert ; 28 février massif rouge. L'arrêté précise même que pour les détenteurs qui le souhaitent, cette espèce peut être chassée à l'approche, à l'affût ou en battue jusqu'au 31 mars sur simple demande adressée à la DDT.

## Législation

**ACCA, de la qualité de membre de droit en vertu d'une acquisition de terrain.** En date du 3 décembre 2020, la cour de cassation a confirmé la non-rétroactivité de la loi française. Ainsi, un terrain acquis avant la loi du 7 mars 2012 ne peut donner la qualité de membre de droit de l'ACCA à l'acquéreur à qui il en a coûté la somme de 3000 euros en plus d'être débouté.



# Le loup est là,



En cette fin janvier 2021 les attaques du loup se précisent sur le haut-Val d'Arly et sur le massif Bisanne. Pratiquement vingt carcasses ont été retrouvées sur ces massifs ! Sans oublier celles que l'on ne voit pas ! Bien entendu la Savoie n'est pas la seule touchée, voir la carte.

Pour nous chasseurs, la question est de savoir « Quelles mesures prendre pour sauver la grande faune ? » Pour tenter de répondre à cette question, la FDC de la Drôme a consacré la quasi-totalité de son bulletin de décembre 2020 à ce thème. Un travail remarquable ! Deux bilans d'études et une synthèse du groupe grands prédateurs de la FNC constituent le contenu de ce dossier. Sous le titre « Le loup et la chasse » le Président de la FDC des Alpes Maritimes – le Docteur Jean-Pierre Caujolle- dresse le bilan de l'étude menée de 2005 à 2011 et qui a concerné 300 ongulés capturés et équipés de colliers VHF. La composition de l'échantillon s'établit ainsi – 214 chamois, 45 chevreuils, 26 mouflons et 15 cerfs. Les résultats sont comparés à ceux de la réserve des Bauges avant l'arrivée du loup.

1. **Chamois** – les taux de survie « adulte » sont équivalents entre les sites avec loup et sans loup.
2. **Mouflon** – la population de Haute-Tinée s'est effondrée initialement mais est stable depuis 2006 malgré la présence de plusieurs meutes. En revanche dans le moyen pays la situation est bien différente car **le milieu plus forestier rend les mouflons plus vulnérables.**
3. **Les populations de chevreuils ont baissé de près de 65% !** Même si pour cette espèce d'autres facteurs peuvent être associés.
4. **Les populations de cerfs ont baissé de 25 à 30% selon les secteurs.**
5. Quant aux **comptages chamois** du parc national de Haute-Vésubie, il montre une **diminution de 20% des effectifs** et surtout, il confirme ce que tout bon chasseur de chamois a relevé : **la baisse du nombre d'éterles/éterlous et de chevreux s'est nettement amplifiée depuis 2017.** Le Parc National du Mercantour constate depuis 3 ans un taux de survie qui n'est plus que de 16% pour les cabris et moins de 10% pour les éterlous.
6. Le sanglier ! En Italie, la prédation du loup sur le sanglier varie de 12 à 52 %. L'étude propose de retenir 32% du tableau soit **environ 1000 sangliers !**

L'étude passe ensuite à l'impact sur les plans de chasse et leur taux de réalisation.

1. **Mouflon**, malgré une baisse régulière des demandes de plan de chasse, **le taux de réalisation enregistre une baisse constante.**
2. **Pour le sanglier**, malgré une prédation importante, **le tableau de chasse reste stabilisé.** Les variations sont essentiellement dues aux fluctuations de la fructification forestière. La synthèse réalisée par Jean-Pierre Caujolle s'exprime en ces termes « pour le sanglier, il faut essayer de maintenir un certain niveau de populations, compatible avec des dégâts agricoles acceptables. Ainsi, **une partie de la prédation des loups peut se faire sur cette espèce**, susceptible de la supporter, permettant **d'épargner en partie les troupeaux domestiques et le reste de la grande faune.** »
3. **Le chevreuil subit de plein fouet l'impact de la prédation**, associé à sa difficulté à s'adapter au réchauffement climatique. De plus, les printemps humides et froids, réguliers ces dernières années sont peu appropriés à la survie des jeunes. Jean-Pierre Caujolle s'exprime en ces termes « Conscient de ce problème, depuis 2012, **nous avons réduit les plans de chasse chevreuil de 33% dans le département.** Mais cela s'avère insuffisant puisque

les taux de réalisation « déclarés » sont seulement de 70% alors qu'ils étaient de 95% jusqu'aux années 2012. »

- 
4. **Le cerf!** Déjà largement impacté par l'hiver 2008/2009 et la canicule de 2017, l'espèce accuse une baisse de 25 à 58% selon les secteurs par rapport aux comptages de 6 ans en arrière. Comme pour le chevreuil, une baisse de ces plans de chasse de 32% a été réalisée.
  5. **Chamois.** Compte tenu des taux de réalisation très faibles, les plans de chasse sont abaissés de 25% avec **un retrait de la classe jeune des plans de chasse.**

En conclusion, Jean Pierre Caujolle s'exprime en ces termes « Nos raisonnements en termes de plans de chasse sont à reconsidérer. Les sociétés, par peur de manquer de bracelets, font de **fausses déclarations** de réalisation de plans de chasse et aggravent notre mauvaise perception de la situation. Or il est évident que ces déclarations constituent dans cette période difficile notre meilleur facteur d'ajustement des plans de chasse. Tout doit être repris à 0 afin **de ne pas réduire à néant les efforts accomplis sur le grand gibier depuis des années.** Il faut vous préparer à devoir **réduire de façon importante nos plans de chasse**, afin de pouvoir les ajuster plus rapidement plutôt que de laisser tomber trop bas les effectifs de notre grande faune.

C'est à ce prix que la chasse perdurera et que nos enfants pourront connaître la chasse que l'on a eu la chance de pratiquer »

**Une deuxième étude a été menée quant à elle dans le Vercors.** Titrée « Les effets de la présence du loup sur la dynamique des populations de cervidés. Vercors France. » C'est la FDC de la Drôme qui a initié dès 2007 cette étude afin de quantifier l'impact du loup sur les cervidés voire le chamois et le mouflon. Pour cela, **70 pièges photos** ont été mis en place sur la zone d'étude.

Les enseignements sont les suivants :

- 
1. **Un loup en phase de colonisation** est généralement en présence d'une faune sauvage moins vigilante donc plus vulnérable.
  2. La prédation s'exerce sur tous types d'animaux de taille moyenne (jeunes, adultes, vieux, mâles ou femelles, malade ou en bonne santé) avec **une consommation unique (4 à 5kgs)** sans aucun retour sur la proie
  3. En meute, les proies sélectionnées sont de taille plus importante avec **des retours fréquents** sur les proies qui sont entièrement consommées.
  4. **La faune sauvage représente 80% du régime alimentaire**
  5. L'analyse des photos montre une modification du comportement de la faune sauvage en présence des prédateurs (modification des horaires de déplacements, augmentation de la diligence, plus de déplacements réguliers).
  6. **En 2020, plus aucune observation de mouflons** et le chevreuil devient difficile à détecter.
  7. **Pour le chamois**, chevrées uniquement de femelles et de subadultes, **pas de cabris.**
  8. **Pour les biches**, à la différence du chevreuil elles vont se réfugier à **proximité des maisons pour élever leurs jeunes.**
  9. Toutes les biches qui sont là où théoriquement on devrait les trouver ne sont pas ou plus suivies.
  10. Dès qu'ils constatent un acte de prédation, les détenteurs ont la consigne d'appeler la FDC26.
  11. Aujourd'hui, **beaucoup de chasseurs sont équipés de pièges photos** et démultiplient donc le réseau de surveillance.
  12. Certains appareils de qualité ont permis d'avoir **la meute au complet (13 individus).**
  13. Les loups deviennent de plus en plus visibles lors des comptages nocturnes de cervidés.
- 

## Les répercussions sur le plan de chasse :

1. Les attributions reflètent la perception de l'état de la population et les réalisations représentent l'impact par le plan de chasse.
2. Un taux de réalisation élevé et stable indique que les animaux sont présents et prélevés sans difficultés, sous l'hypothèse que la pression de chasse ne varie pas.
3. Si la pression de chasse augmente pour prélever les animaux pour compenser la difficulté à réaliser, alors le taux de réalisation ne renseigne plus sur l'état de la population.
4. Après avoir ressenti la baisse des effectifs des populations de mouflons, **les plans de chasse ont été diminués en conséquence**. Ainsi, pour le chevreuil, les attributions et les réalisations sont divisées par 2,15 en 10 ans !
5. **Les détenteurs de droits de chasse ont baissé volontairement leurs attributions** et leurs réalisations quand ils ont constaté une baisse des populations de cervidés.
6. Malgré une très forte réticence à la présence des loups, **les chasseurs ont choisi d'accentuer encore plus leur effort de gestion et de préserver leurs populations de grand gibier** afin de préserver la pérennité de leur loisir.
7. Actuellement, les populations de mouflons sont au plus bas. A titre d'exemple, pour la commune de Bouvante, **le plan de chasse a été divisé par 20 en 8 ans** (2001 : 101 mouflons ; 2009 : 5 mouflons.) ! Attributions à 0 depuis 2018.
8. Sur cette même commune qui est au cœur de la zone de présence des loups, pour le chevreuil, plan de chasse divisé par 6 en dix ans (1998 - 263 chevreuils, 2018 - 44 chevreuils !!)

## Conclusion des deux études

1. La décision d'acquérir une flotte importante de pièges photos a permis de développer une réelle expertise des personnels de la FDC26.
2. La désertification temporaire des territoires de chasse par les ongulés en présence des meutes lupines doit être étudiée pour son influence sur l'activité cynégétique à court terme.
3. La question est clairement posée de l'incidence de la présence du loup sur l'obligation faite aux chasseurs d'atteindre les équilibres agro-sylvo-cynégétiques.

## Troisième partie

### La position du groupe grand-prédateur de la FNC.

Présidé par André Mugnier, par ailleurs président de la FDC 74, le groupe émet plusieurs souhaits parmi lesquels semblent prioritaires les vœux suivants

- 1) Demander le classement du loup à l'annexe V de la directive Habitat Faune Flore.
- 2) Fixer le plafond de prélèvement annuel du loup à 25% de l'effectif minimum retenu (EMR).
- 3) Faciliter la participation des chasseurs aux tirs de défense et tirs de défense renforcée.
- 4) Expérimenter des nouvelles méthodes de régulation (tirs sur carcasses, création de meutes créancées).

Ces quatre points seront développés à la page suivante.

## Les cervidés en danger ?

Les meutes lupines vont donc mettre en danger de nombreuses populations d'ongulés, au rang desquelles figurent le chevreuil, le cerf, le mouflon et, à un degré moindre, le chamois et le sanglier.

- 1) Première proposition faite par la FNC. Demander le classement du loup à l'annexe V de la directive Habitat Faune Flore. A ce jour, janvier 2021, le loup est classé à l'annexe 2 de la directive « espèce strictement protégée ». La Suisse a tenté, de façon infructueuse, de le faire passer à l'annexe 3 « espèce protégée ». L'annexe 5, quant à lui concerne « les espèces animales et végétales d'intérêt communautaire dont le prélèvement dans la nature et l'exploitation sont susceptibles de faire l'objet de mesures de gestion. » En somme, un plan de chasse ! On comprend bien que la probabilité de faire passer le loup de l'annexe 2 à l'annexe 5 est quasiment mission impossible.



- 2) Fixer le plafond de prélèvement annuel du loup à 25% de l'Effectif Minimum Retenu (EMR). Il est à retenir que le fameux EMR n'est pas un comptage physique des individus, mais la résultante de l'application d'un algorithme sur une certain nombre de paramètres tel le hululement provoqué, le recueil d'indices (poils, urines, crotte). Il sera donc toujours difficile de connaître la corrélation qui existe vraiment entre le résultat des calculs de probabilité et la réalité des effectifs..

- 3) Faciliter la participation des chasseurs aux tirs de défense et tirs de défense renforcée Il est clair que cet objectif peut être atteint, de nombreux chasseurs sont demandeurs. Il suffit pour cela d'augmenter le nombre de stages de formation.

- 4) Expérimenter des nouvelles méthodes de régulation (tirs sur carcasses, création de meutes créancées). Cette proposition me rappelle une réunion qui avait eu lieu à Chambéry sur le thème du loup. Cette période correspondait à l'arrivée du loup dans l'arc alpin. Toutes les parties prenantes étaient présentes (Le DDA, la FDCS, les éleveurs, les écologistes, la presse, je représentais l'ADCGG Savoie.) J'avais alors proposé d'inciter, moyennant finances publiques un voire deux louvetiers, à mettre sur pied une petite meute de chiens créancés sur le loup. Le directeur de la DDA de l'époque, Monsieur Sinoir, était enthousiasmé par l'idée ! Il était prêt à me recevoir pour évoquer le sujet ! Hélas, les hasards des mutations l'ont envoyé dans les DOM-TOM, nous privant ainsi d'une initiative locale. Mais l'idée revient, portée par la FNC ! Qu'apporterai une meute créancée sur le loup. Tout d'abord avoir des chiens de pied afin de savoir où sont les loups. Puis pouvoir les chasser en meute. Est-ce possible ? Bien sûr ! Nos aïeux l'ont fait ! En Dauphiné, le fameux Alpinus invitait souvent un certain Monsieur de Certeau et ses chiens de Saintonge, Alpinus raconte- « trois grands chiens de Saintonge apparurent enfin sur le pâturage, donnant à gorge pleine et soufflant au poil à un grand loup. Les chiens l'atteignirent et l'attaquèrent. Je courus au groupe et je pus me donner la jouissance de brûler la cervelle de ce vil brigand » Plus loin en France, l'un des plus grands chasseurs de loups Julien Bost-Lamondie ! Il chassait en Poitou, tout au long de l'année et il sonna 63 hallalis avec sa meute d'une douzaine de chiens dont la race était composée des ancêtres de nos Poitevins et anglo-français tricolores d'aujourd'hui. Ces chiens étaient particulièrement affûtés car ils chassaient très souvent. Parfois, sur des louvards, la chasse durait à peine deux heures.



## Que faire en présence du loup ?

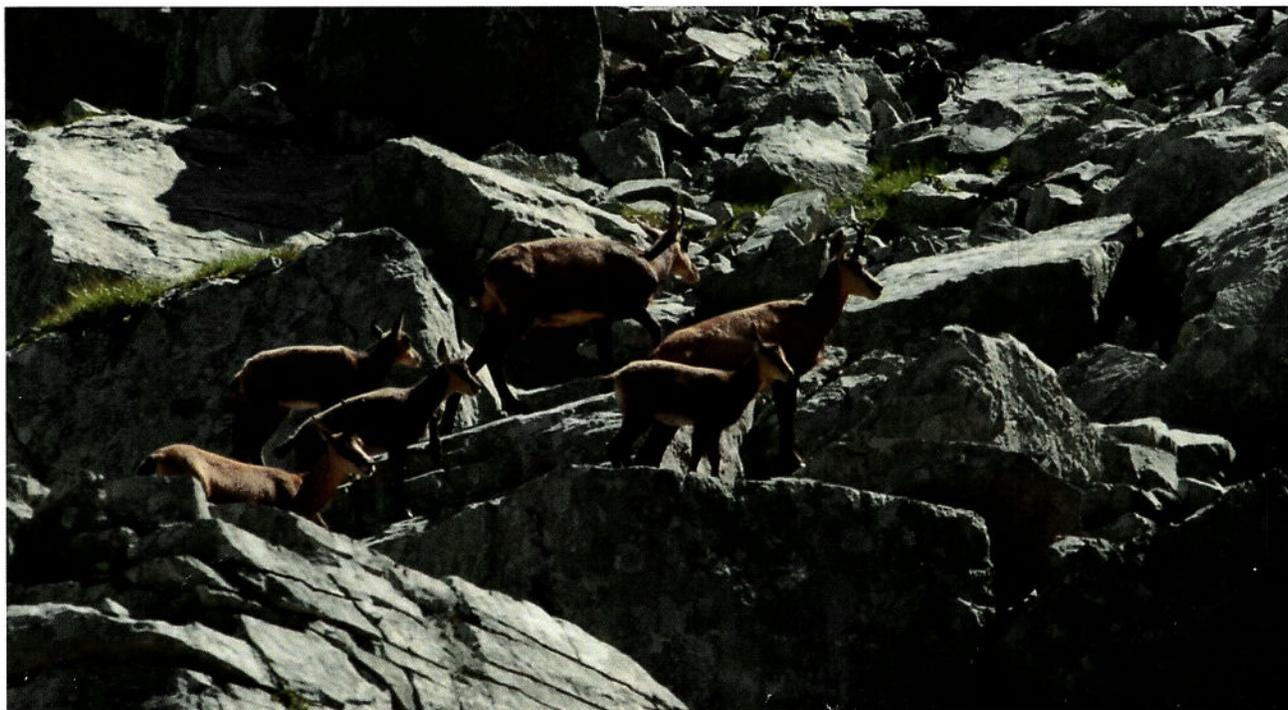
Comme cela a déjà été mentionné précédemment, il s'agit tout d'abord de quantifier et de localiser les meutes. Pour cela, un instrument indispensable « Le piège photo ! » A l'heure où sont écrites ces lignes (25 janvier 2021), une vidéo circule sur Internet ! Une meute de neuf loups marchant à la queue leu leu a été filmée le 20 janvier 2021 peu après 2 heures du matin sur la commune de Saint-André en Maurienne. L'auteur du film, un piège photo. On comprend aisément que ce type de support est absolument indispensable au suivi des meutes.

L'objectif est essentiellement de quantifier la prédation afin d'adapter les plans de chasse, plus particulièrement là où les meutes sévissent.

Cette adaptation doit être guidée par les comptages, notamment par les comptages de printemps aux phares. Mais, compte tenu du Covid, la mise en œuvre de ces comptages risque d'être très fortement compromise. Alors, que faire ? Comme l'indique Jean-Pierre Caujolle, il est impératif de se baser sur les taux de réalisation, aussi bien en termes temporels (combien de temps faut-il pour réaliser le plan de chasse) et en termes qualitatifs, à savoir quel est le pourcentage de réalisation. Mais, bien sûr, il faut que ces données soient absolument fidèles à ce qu'il se passe sur le terrain. Pas de sur déclarations !

Pour le chamois, l'expérience montre que la prédation se porte sur la classe jeune. Il est donc important de pouvoir mesurer le succès de la reproduction, à savoir mesurer le nombre de cabris par chèvre. Pour cela rien ne vaut l'échantillonnage des chevrees pratiqué au début de l'été. On ne cherche pas à savoir combien il y a d'animaux mais à déterminer l'âge ratio.

Echantillonnage d'été, ici le 4 août. Très bon taux puisque chaque chèvre est suivie.



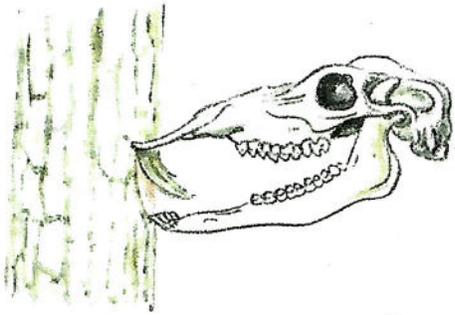
Stratégie de défense,  
les rochers !



Le dernier numéro de la revue Forêts de France est consacré aux forêts de montagne. Il est tout d'abord important de définir ce qu'est la forêt de montagne. Le premier article du thème traité par la revue commence par ces mots « **Au-delà de 600 mètres d'altitude, vous êtes en montagne.** » les chiffres sont très clairs, si les feuillus prédominent en plaine (76% du volume sur pied) ce sont l'épicéa et le sapin qui tiennent 60% du volume de résineux en montagne.

On perçoit donc d'emblée la problématique de la disparition progressive de l'épicéa au profit du douglas ou autres essences appétentes pour la grande faune. Sur ce thème, le président de l'union des forestiers de Haute-Savoie « **désormais, entre 600 et 700 mètres d'altitude, nous déconseillons de replanter de l'épicéa.** » Il poursuit « la surabondance de gibier contrarie le renouvellement. Avec le cerf, les jeunes plants de douglas et de mélèzes sont d'entrée condamnés à mort. Lorsque le plan sort de la protection il est systématiquement abrouiti. C'est aussi vrai pour les feuillus. Deux mille érables ont été replantés près de chez moi. Aucun n'a été épargné. »

Ajouté à cela se pose le problème des scolytes qui s'installent en moyenne montagne. Donc à plus de mille mètres. Le constat est alarmant, à cette altitude commencent des dépérissements sur sapin pectiné. « Ceux qui préparent l'avenir ont bien compris qu'ils devront introduire en mélange de nouvelles essences par paquets de douglas, mélèze, sapin et épicéa. »



L'écorçage constitue l'un des principaux types de dégâts commis par les cervidés, plus particulièrement le cerf.

Le dessin ci-contre montre bien comment fonctionne la mâchoire du cerf lorsqu'il écorce. Comme il n'a pas d'incisives au maxillaire supérieur, le cerf s'en sert comme point d'appui autour duquel tourne les incisives du maxillaire inférieur.

Il est à noter que le cerf écorce au moins pour trois raisons :

1. La soif car, bien souvent, le sol est gelé et il ne peut pas boire.
2. La faim, mais il a tout de même du mal à mâcher les lanières écorcées. (Meilleures essences- le frêne et le saule Marsault (petits chatons jaunes au printemps). Pour ceux qui ont les ressources et le temps, les betteraves fourragères sont très appréciées, à condition de les distribuer en petites quantités pour qu'elles ne gèlent pas.
3. L'ennui et le stress, il faut qu'il s'occupe.

**En conclusion provisoire il faut s'imprégner de l'idée qu'entre le loup et l'évolution profonde de la forêt, l'avenir des grands ongulés va dépendre en grande partie des ... chasseurs. A condition de s'impliquer fortement dans les groupes départementaux « équilibre-forêt-gibier ». Nous en reparlerons prochainement.**

**Dernière minute :** Par une note technique en date du 15 janvier, le groupe national loup indique qu'il sera possible de prélever 110 loups en 2021, soit 19% de la population estimée. Si le plafond est atteint avant la fin de l'année, alors il sera porté à 21%.